Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le 03/02/2025
ID : 009-210900320-20250129-2025_01_4-CC

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE **COMMUNE D'AX-LES-THERMES**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 janvier 2025, sous la présidence de son 1er adjoint au maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : M. Dominique FOURCADE a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur René ROQUES.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 01 4

Nombre de conseillers en exercice	**15**
Présents	**8**
Procurations	**2**
Votants	**10**

OBJET : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – LOT 13 – ÉLECTRICITÉ– AVENANT N°1 – CIRKAD ÉNERGIE.

Monsieur le 1er adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 13 de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été attribué à la société CIRKAD ÉNERGIE par délibération du conseil municipal N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 pour un montant de 69 600 € HT, soit 83 520 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 comprenant une moins-value car les mâts sont intégrés dans la structure padel et une plus-value pour la réalisation de chemin de câbles supplémentaires.

Cet avenant N°1 d'un montant de – 6 632,73 € HT porte le nouveau montant du marché public à 62 967,27 € HT, soit 75 560,72 € TTC.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le 03/02/2025
ID : 009-210900320-20250129-2025_01_4-CC

Monsieur le 1er adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : **d'autoriser** Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 30 janvier 2025

Le 1er adjoint au maire
Alain PIBOULEAU

CONSULS DE LA VILLE D'AX

Le secrétaire de séance
René ROQUES